



Ouvert du 1^{er} avril au 27 septembre / Open from April 1st to September 27th

Tarifs emplacements / Pitches prices

Tarifs à la nuitée de 15h à 11h <i>Tariffs per night, from 3pm to 11am</i>	du 01/04 au 20/06 du 22/08 au 27/09	du 20/06 au 25/07 du 15/08 au 22/08	du 25/07 au 15/08
Forfait 1 pers. / <i>Package 1 person</i>	13,00 €	21,00 €	24,00 €
Forfait 2 pers. / <i>Package 2 persons</i>	15,50 €	24,00 €	27,00 €
Électricité 6A / <i>Electricity 6A</i>	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Pers. supplémentaire / <i>Extra person</i>	5,00 €	5,50 €	6,50 €
Enfant de moins de 13 ans / <i>Child under 13</i>	4,00 €	4,50 €	5,50 €
Animaux / <i>Animals</i>	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Visiteur / <i>Guest</i>	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Garage mort / <i>Wintering</i>	5,00 €	23,00 €	26,00 €
Voiture supplémentaire / <i>Extra car</i>	4,00 €	4,00 €	4,00 €

La réservation se fait par signature d'un contrat accompagné d'un règlement, à titre d'acompte, de 35% du montant total du séjour + 20 € de frais de dossier ou 40 € pour séjours subventionnés VACAF ou autres organismes.

Each booking must be accompanied by a down payment of 35% of the total amount of the stay + €20 booking fees, by way of deposit bank card or money order or €40 for subsidized stays VACAF or other organizations.

Location d'emplacement à l'année / Pitch rental for a year

Parcelles	de 80 m ² à 99 m ²	de 100 m ² à 119 m ²	de 120 m ² à 139 m ²	de 140 m ² à 149 m ²	de 150 m ² à 159 m ²	de 160 m ² à 190 m ²
Mobil-home (hors particularités)	2 688 €	2 748 €	2 801 €	2 854 €	2 939 €	3 044 €

Tarifs locatifs / Accommodations prices

Tarifs à la semaine du samedi 15h au samedi 11h

Les tarifs comprennent la location, le gaz, l'eau, l'électricité et l'emplacement voiture. La taxe de séjour n'est pas comprise. Supplément animal : 4 €/jour - Frais de dossier : 20 € ou 40 € pour séjours subventionnés VACAF ou autres organismes. Tous nos locatifs sont équipés d'un coin cuisine avec table, 4 chaises, banquette, d'un évier, de plaques de cuisson, d'un réfrigérateur, d'un micro-ondes, d'un séjour, d'une salle de douche avec WC (sauf Lodg'Yssée et Tit'Home sans sanitaires), d'un salon de jardin (selon modèle) et d'une terrasse couverte. Les oreillers, couvertures et alèses sont fournis. Les draps et linges de maison ne sont pas fournis.

Prices per week from Saturday 3 pm to Saturday 11 am

The package includes the rental, gaz, water, electricity and a place for 1 vehicle. The tourist tax is not included. Pets : €4/day/pet - Reservation fees : €20 or €40 for subsidized living VACAF or other agencies.

All accommodations are equipped with a kitchen area with table, 4 seats, a fridge, a stove and a sink + microwave, a sitting room, bathroom with WC (except Lodg'Yssée and Tit'Home without running water). A covered terrace with garden furniture (according to mobile home). Only blankets (1 per bed) and pillows are provided.

Mobil-home PMR** - 2 chambres - 4

32 m²

1 chambre avec lit double 140x190 cm, 1 chambre avec 2 lits superposés 80x190 cm, terrasse couverte. Ce modèle, accessible par les personnes à mobilité réduite et labellisé par l'association Tourisme et Handicap, dispose d'1 salle de bain spacieuse, d'1 large chambre et d'1 rampe d'accès permettant le passage d'un fauteuil roulant.
1 bedroom with double bed 140x190 cm, 1 bedroom with 2 single bunk beds 80x190 cm, covered terrace.



Nuitées non acceptées du 04/07 au 29/08
Ascension = minimum 3 nuits
Pâques, 1er Mai, 8 Mai, Pentecôte = minimum 2 nuits

NUITÉES / NIGHTS

1 nuit	2 nuits	3 nuits	nuits sup.*
65 €	120 €	165 €	30 €

SEMAINE / WEEK

du 01/04 au 20/06	au 20/06 au 27/06	au 27/06 au 04/07	au 04/07 au 25/07	au 25/07 au 01/08	au 01/08 au 15/08	au 15/08 au 22/08	au 22/08 au 29/08	au 29/08 au 27/09
220 €	250 €	275 €	540 €	650 €	785 €	650 €	490 €	220 €

* À partir de la 4^{ème} nuit. - ** En haute saison (du 04/07 au 29/08), possibilité 1 ou 2 pers. sup. : 40 € / pers. / semaine
* Starting from the 4th night. - ** From 07/04 to 08/29, possibility for 1 or 2 extra persons : €40 / person / week.

Mobil-home VIP - 4 chambres - 8

36 m²

2 chambres avec lit double 140x190 cm, 1 chambre avec 2 lits 80x190 cm, 1 chambre avec lit gigogne
2 bedrooms with double bed 140x190 cm, 1 bedroom with 2 single beds 80x190 cm and 1 truckle bed



Nuitées non acceptées du 04/07 au 29/08
Ascension = minimum 3 nuits
Pâques, 1er Mai, 8 Mai, Pentecôte = minimum 2 nuits

NUITÉES / NIGHTS

1 nuit	2 nuits	3 nuits	nuits sup.*
100 €	180 €	250 €	65 €

SEMAINE / WEEK

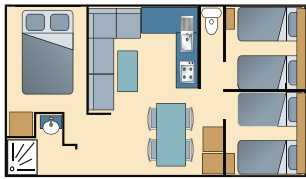
du 01/04 au 20/06	au 20/06 au 27/06	au 27/06 au 04/07	au 04/07 au 25/07	au 25/07 au 01/08	au 01/08 au 15/08	au 15/08 au 22/08	au 22/08 au 29/08	au 29/08 au 27/09
420 €	470 €	500 €	700 €	830 €	990 €	830 €	650 €	420 €

* À partir de la 4^{ème} nuit. - * Starting from the 4th night.

Mobil-home VIP** - 3 chambres - 6

32 m²

1 chambre avec lit double 140x190 cm, 2 chambres avec 2 lits 80x190 cm, terrasse couverte
1 bedroom with double bed 140x190 cm, 2 bedrooms with 2 single beds 80x190 cm, covered terrace.



Nuitées non acceptées du 04/07 au 29/08
Ascension = minimum 3 nuits
Pâques, 1er Mai, 8 Mai, Pentecôte = minimum 2 nuits

NUITÉES / NIGHTS

1 nuit	2 nuits	3 nuits	nuits sup.*
80 €	147 €	190 €	50 €

SEMAINE / WEEK

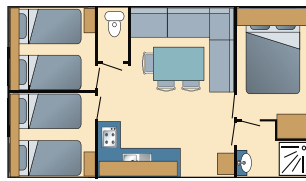
du 01/04 au 20/06	au 20/06 au 27/06	au 27/06 au 04/07	au 04/07 au 25/07	au 25/07 au 01/08	au 01/08 au 15/08	au 15/08 au 22/08	au 22/08 au 29/08	au 29/08 au 27/09
325 €	360 €	380 €	610 €	725 €	850 €	725 €	560 €	325 €

* À partir de la 4^{ème} nuit. - ** En haute saison (du 04/07 au 29/08), possibilité 1 ou 2 pers. sup. : 40 € / pers. / semaine
* Starting from the 4th night. - ** From 07/04 to 08/29, possibility for 1 or 2 extra persons : €40 / person / week.

Mobil-home Premium** - 3 chambres - 6

30 à 31 m²

1 chambre avec lit double 140x190 cm, 2 chambres avec 2 lits 80x190 cm, terrasse couverte
1 bedroom with double bed 140x190 cm, 2 bedrooms with 2 single beds 80x190 cm, covered terrace.



Nuitées non acceptées du 04/07 au 29/08
Ascension = minimum 3 nuits
Pâques, 1er Mai, 8 Mai, Pentecôte = minimum 2 nuits

NUITÉES / NIGHTS

1 nuit	2 nuits	3 nuits	nuits sup.*
75 €	140 €	180 €	50 €

SEMAINE / WEEK

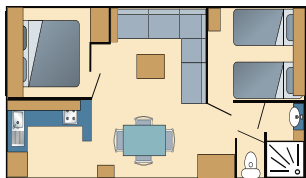
du 01/04 au 20/06	au 20/06 au 27/06	au 27/06 au 04/07	au 04/07 au 25/07	au 25/07 au 01/08	au 01/08 au 15/08	au 15/08 au 22/08	au 22/08 au 29/08	au 29/08 au 27/09
290 €	335 €	370 €	570 €	695 €	820 €	695 €	520 €	290 €

* À partir de la 4^{ème} nuit. - ** En haute saison (du 04/07 au 29/08), possibilité 1 ou 2 pers. sup. : 40 € / pers. / semaine
* Starting from the 4th night. - ** From 07/04 to 08/29, possibility for 1 or 2 extra persons : €40 / person / week.

Mobil-home VIP** - 2 chambres - 4

32 m²

1 chambre avec lit double 140x190 cm, 1 chambre avec 2 lits 80x190 cm, terrasse couverte
1 bedroom with double bed 140x190 cm, 1 bedroom with 2 single beds 80x190 cm, covered terrace.



Nuitées non acceptées du 04/07 au 29/08
Ascension = minimum 3 nuits
Pâques, 1er Mai, 8 Mai, Pentecôte = minimum 2 nuits

NUITÉES / NIGHTS

1 nuit	2 nuits	3 nuits	nuits sup.*
65 €	120 €	165 €	30 €

SEMAINE / WEEK

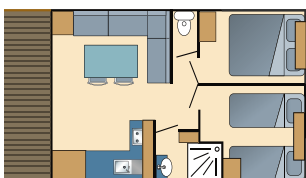
du 01/04 au 20/06	au 20/06 au 27/06	au 27/06 au 04/07	au 04/07 au 25/07	au 25/07 au 01/08	au 01/08 au 15/08	au 15/08 au 22/08	au 22/08 au 29/08	au 29/08 au 27/09
220 €	250 €	275 €	540 €	650 €	785 €	650 €	490 €	220 €

* À partir de la 4^{ème} nuit. - ** En haute saison (du 04/07 au 29/08), possibilité 1 ou 2 pers. sup. : 40 € / pers. / semaine
* Starting from the 4th night. - ** From 07/04 to 08/29, possibility for 1 or 2 extra persons : €40 / person / week.

Mobil-home Premium** - 2 chambres - 4

25 à 28 m²

1 chambre avec lit double 140x190 cm, 1 chambre avec 2 lits 80x190 cm, terrasse couverte.
1 bedroom with double bed 140x190 cm, 1 bedroom with 2 single beds 80x190 cm, covered terrace.



Nuitées non acceptées du 04/07 au 29/08
Ascension = minimum 3 nuits
Pâques, 1er Mai, 8 Mai, Pentecôte = minimum 2 nuits

NUITÉES / NIGHTS

1 nuit	2 nuits	3 nuits	nuits sup.*
65 €	120 €	160 €	30 €

SEMAINE / WEEK

du 01/04 au 20/06	au 20/06 au 27/06	au 27/06 au 04/07	au 04/07 au 25/07	au 25/07 au 01/08	au 01/08 au 15/08	au 15/08 au 22/08	au 22/08 au 29/08	au 29/08 au 27/09
200 €	240 €	250 €	510 €	600 €	735 €	600 €	460 €	200 €

* À partir de la 4^{ème} nuit. - ** En haute saison (du 04/07 au 29/08), possibilité 1 ou 2 pers. sup. : 40 € / pers. / semaine
* Starting from the 4th night. - ** From 07/04 to 08/29, possibility for 1 or 2 extra persons : €40 / person / week.

Mobil-home Confort** - 2 chambres - 4

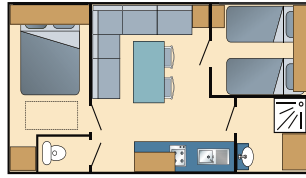
25 à 28 m²

NUITÉES / NIGHTS

1 chambre avec lit double 120x190 cm, 1 chambre avec 2 lits 60x190 cm, terrasse couverte
1 bedroom with double bed 120x190 cm, 1 bedroom with 2 single beds 60x190 cm, covered terrace.

Nuitées non acceptées du 04/07 au 29/08
Ascension = minimum 3 nuits
Pâques, 1er Mai, 8 Mai, Pentecôte = minimum 2 nuits

1 nuit	2 nuits	3 nuits	nuits sup.*
60 €	115 €	145 €	25 €



SEMAINE / WEEK

du 01/04 au 20/06	au 20/06 au 27/06	au 27/06 au 04/07	au 04/07 au 25/07	au 25/07 au 01/08	au 01/08 au 15/08	au 15/08 au 22/08	au 22/08 au 29/08	au 29/08 au 27/09
190 €	220 €	240 €	480 €	575 €	720 €	575 €	430 €	190 €

* À partir de la 4^{ème} nuit. - ** En haute saison (du 04/07 au 29/08), possibilité 1 ou 2 pers. sup. : 40 € / pers. / semaine
* Starting from the 4th night. - ** From 07/04 to 08/29, possibility for 1 or 2 extra persons : €40 / person / week.

Mobil-home Éco** - 2 chambres - 4

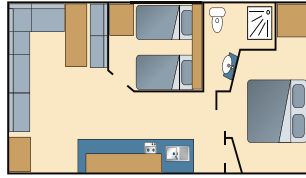
25 à 28 m²

NUITÉES / NIGHTS

1 chambre avec lit double 120x190 cm, 1 chambre avec 2 lits 60x190 cm, terrasse couverte
1 bedroom with double bed 120x190 cm, 1 bedroom with 2 single beds 60x190 cm, covered terrace.

Nuitées non acceptées du 04/07 au 29/08
Ascension = minimum 3 nuits
Pâques, 1er Mai, 8 Mai, Pentecôte = minimum 2 nuits

1 nuit	2 nuits	3 nuits	nuits sup.*
60 €	115 €	145 €	25 €



SEMAINE / WEEK

du 01/04 au 20/06	au 20/06 au 27/06	au 27/06 au 04/07	au 04/07 au 25/07	au 25/07 au 01/08	au 01/08 au 15/08	au 15/08 au 22/08	au 22/08 au 29/08	au 29/08 au 27/09
180 €	220 €	230 €	470 €	565 €	690 €	565 €	420 €	180 €

* À partir de la 4^{ème} nuit. - ** En haute saison (du 04/07 au 29/08), possibilité 1 ou 2 pers. sup. : 40 € / pers. / semaine
* Starting from the 4th night. - ** From 07/04 to 08/29, possibility for 1 or 2 extra persons : €40 / person / week.

TIT'Home** - 2 chambres - 4

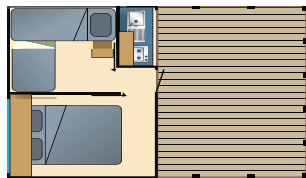
21,9 m²

NUITÉES / NIGHTS

1 chambre avec lit double 140x190 cm, 1 chambre avec 2 lits 70x190 cm + lit gigogne, terrasse couverte toilee
1 bedroom with double bed 140x190 cm, 1 bedroom with 2 single beds 70x190 cm and 1 truckle bed 70x190 cm, furnished canvas terrace.

Nuitées non acceptées du 04/07 au 29/08
Ascension = minimum 3 nuits
Pâques, 1er Mai, 8 Mai, Pentecôte = minimum 2 nuits

1 nuit	2 nuits	3 nuits	nuits sup.*
45 €	82 €	108 €	25 €



SEMAINE / WEEK

du 01/04 au 20/06	au 20/06 au 27/06	au 27/06 au 04/07	au 04/07 au 25/07	au 25/07 au 01/08	au 01/08 au 15/08	au 15/08 au 22/08	au 22/08 au 29/08	au 29/08 au 27/09
180 €	190 €	200 €	370 €	400 €	565 €	430 €	320 €	180 €

* À partir de la 4^{ème} nuit. - ** En haute saison (du 04/07 au 29/08), possibilité 1 pers. sup. : 40 € / pers. / semaine
* Starting from the 4th night. - ** From 07/04 to 08/29, possibility for 1 extra person : €40 / person / week.

Lodg'Yssée - 1 chambre - 2

7 m²

NUITÉES / NIGHTS

1 chambre avec 2 lits de 70x190 cm équipés couettes et oreillers, sans point d'eau ni sanitaire, sans TV, kitchenette équipée (réfrigérateur, cafetière, plaque cuisson gaz, vaisselle et batterie de cuisine)
1 bedroom with 2 single beds 70x190 cm equipped with blankets (1 per bed) and pillows, without running water
d'accès, bracelets piscine), une de 300 € (location MH), et une de 80 € (ménage du MH) seront demandées au plus tard 4 semaines avant votre arrivée.
furnished canvas terrace.

Possibilité de réserver, avec suppléments, nos formules "Etape" ou "Confort" (*)
Ascension = minimum 3 nuits
Pâques, 1er Mai, 8 Mai, Pentecôte = minimum 2 nuits

du 01/04 au 27/06	au 27/06 au 25/07	au 25/07 au 01/08	au 01/08 au 15/08	au 15/08 au 22/08	au 22/08 au 29/08	au 29/08 au 27/09
32 €	40 €	46 €	55 €	46 €	40 €	32 €

SEMAINE / WEEK

du 01/04 au 20/06	au 20/06 au 27/06	au 27/06 au 04/07	au 04/07 au 25/07	au 25/07 au 01/08	au 01/08 au 15/08	au 15/08 au 22/08	au 22/08 au 29/08	au 29/08 au 27/09
170 €	180 €	190 €	260 €	300 €	380 €	300 €	260 €	170 €

(+) «Etape» : 22 € / pers. / jour = 1 menu du jour (entrée+plat / plat+dessert) + 1 petit-déj. (café/thé + ½ baguette + jus fruit)
(+) «Confort» : 18 € / pers. = lits préparés équipés de parures draps complètes et 2 serviettes de bain

Conditions générales de vente 2020/2020 general Terms and Conditions

Les prix incluent :
- Pour les locations : le type d'hébergement choisi (respectez le nombre maximum de personnes indiquées), une voiture, l'eau, le gaz et l'électricité.

- Pour tous : l'accès à l'espace aquatique, aux aires de jeux, au club Animations, aux soirées gratuites...

Les prix n'incluent pas :

- les frais de dossier de 20 € ou 40 € pour les séjours subventionnés VACAF ou autres organismes.

- la taxe de séjour de 0,45 € / jour / pers. de 18 ans et +.

- les suppléments (animal, visiteur, véhicule supplémentaire...)

- les soirées payantes

Réservation et paiement :

Pour les locations :

Une réservation n'est confirmée qu'après encaissement à titre d'acompte de 35% du montant total de la location plus les frais de dossier s'élevant à 20 € ou 40 € pour les séjours subventionnés VACAF ou autres organismes, et non récupérables.

Des cautions, dont les montants ne seront pas encaissés : une de 30 € (badge contrôle d'accès, bracelets piscine), une de 300 € (location MH), et une de 80 € (ménage du MH) seront demandées au plus tard 4 semaines avant votre arrivée.

Le solde, soit 65% du montant du séjour, doit être réglé au plus tard 4 semaines avant la date prévue d'arrivée au camping, faute de quoi la réservation pourrait être considérée comme annulée et l'acompte conservé. Si votre réservation intervient dans le mois de votre location, vous devez régler la totalité du montant de votre location à la réservation. Vous devez vous avertir de tout retard éventuel, la réservation étant annulée, 24 heures après la date prévue d'arrivée.

Pour les emplacements :

Une réservation n'est confirmée qu'après encaissement à titre d'acompte de 35 % du montant total de la réservation plus les frais de dossier s'élevant à 20 € ou 40 € pour les séjours subventionnés VACAF ou autres organismes, et non récupérables. Le solde, doit être réglé à l'arrivée. Sans réservation, le montant intégral du séjour prévu devra être payé à l'arrivée. Une caution de 30 € (badge contrôle d'accès, bracelets piscine), dont le montant ne sera pas encaissé, sera demandée au plus tard 4 semaines avant votre arrivée.

Vous devez vous avertir de tout retard éventuel, la réservation étant annulée 24 heures après la date prévue d'arrivée.

Annulation :

En cas de désistement de votre part ou départ anticipé, toute somme versée restera acquise au camping. Aussi, nous vous proposons une assurance Annulation et Interruption de séjour.

Assurance Annulation et interruption de séjour (recommandée).

L'adhésion 2020 à la FCC, pour un coût annuel de 35 €, inclut des garanties d'assurance dont l'assurance annulation et interruption de séjours. Cette assurance, dont les conditions sont jointes à votre dossier de réservation et consultables sur notre site internet, prévoit, en cas de motifs garantis, le remboursement des frais de séjour réglés et non utilisés en cas de retour anticipé. Cas garantis : maladie, maladie grave, dommages causés au véhicule, obtention d'un emploi, convocation à un examen de rattrapage, contre-indication médicale, dommages matériels ou vols importants survenant à votre domicile, suppression de congés, vol de papiers d'identité, convocation, catastrophes naturelles, hospitalisation ou décès d'un membre de la famille, complication de grossesse, licenciement, mutation professionnelle. Dans tous les cas, les frais de dossier resteront acquis quelle qu'en soit la raison.

Cautions demandées pour les locations :

30 € + 300 € + 80 € par hébergement. Elles sont payables, par 3 chèques bancaires distincts, au plus tard 4 semaines avant la date prévue d'arrivée.

Le matériel de chaque locatif fait l'objet d'un inventaire chiffré. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler à la réception, avant le lendemain midi, toute anomalie. En fin de séjour un état des lieux est effectué. Si nous considérons que le nettoyage n'a pas été effectué correctement, nous garderons la caution de 80 €.

Si des détériorations ou des manquants ont été constatés dans la location, nous conserverons la caution de 300 € dans l'attente des paiements des dommages éventuels. Si tout est en ordre, vos cautions vous seront restituées par courrier dans les 15 jours suivant la fin du séjour ou suivant l'encaissement du paiement du solde pour les séjours subventionnés.

Les départs s'effectuent tous les samedis entre 9h et 11h. Tout départ au-delà de 12h entraînera une facturation forfaitaire « départ tardif » de 30 € pour un emplacement ou 65 € pour un locatif.

Informations complémentaires :

La location d'un emplacement ou d'un hébergement est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de le céder à un tiers.

Les animaux ne sont autorisés que sous surveillance et tenus en laisse. Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories sont interdits. Le carnet de vaccination, à jour, doit être présenté à la réception le jour de votre arrivée.

Chaque personne séjourant au camping est tenue de respecter le règlement intérieur du camping.

Le camping se réserve le droit d'ajuster ses prix dans le cas d'un changement du taux des taxes de séjour ou celui de la TVA.

Prise de vue ou vidéo : au cours de votre séjour, vous pouvez être photographiés ou filmés et paraître dans nos prochains publicités. En cas de refus, vous devez nous le notifier par lettre avant votre arrivée.

Service Client

En cas de litige et après avoir saisi le Service « Client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un Médiateur de la Consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation, écrite par LRAR auprès de l'exploitant. Les coordonnées du Médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes : Cabinet MEDICYS 73 boulevard de Clichy - 75009 PARIS.

Cost prices include:

- For accommodations: the accommodation chosen (respect the number maximum of people indicated), a vehicle, water, gas and electricity.

- For all: access to aquatic areas, playground, Kids club Animations, free parties...

Cost prices do not include:

- Booking fees: €20 or €40 for subsidized living VACAF or other agencies

- Tourist tax from 06/01 to 09/15: €0.45 / day / people aged of 18 years old and more

- Extras (pets, visitors, vehicle...)

- Paying activities

- Cancellation insurance

Booking and payment:

For accommodations:

A reservation is only confirmed after the real payment in bank of the down payment 35% of the total amount of the stay added to the reservation fees of €20 or €40 for subsidized living VACAF or other agencies, and non-refundable. You will be required to pay 3 deposits: one of €30 (magnetic entry coin, pool bracelets), one of €300 (MH rental guarantee), and one of €80 (MH cleaning) 4 weeks before your arrival. The balance of the letting charges (65 % of the total amount of the stay), tourist tax included and deposits must be settled 4 weeks before arrival. If not the booking will be cancelled and the down payment of 35% of the total amount of the stay will be returned.

If the reservation is realized during the month of the rental, you will have to pay the total amount of the stay the day of the booking. You must advise us of any possible delay of your arrival, in order to secure your booking. The campsite administrator reserves the right to make use of the accommodation in question, if he has still received no news 24 hours after the scheduled arrival date.

For pitches :
A reservation is only confirmed after the real payment in bank of the down payment of 35% of the total amount of the stay added to the reservation fees of €20 or €40 for subsidized living VACAF or other agencies, and non-refundable. Without booking, the complete stay must be paid at the arrival.

You will be required to pay a deposit of €30 (magnetic entry coin, pool bracelets) 4 weeks before your arrival. The balance of the letting charges (65 % of the total amount of the stay), tourist tax included and deposits must be settled 4 weeks before arrival. If not the booking will be cancelled and the down payment of 35% of the total amount of the stay conserved. If the reservation is realized during the month of the rental, you will have to pay the total amount of the stay the day of the booking. You must advise us of any possible delay of your arrival, in order to secure your booking. The campsite administrator reserves the right to make use of the pitch in question, if he has still received no news 24 hours after the scheduled arrival date.

Without this cancellation insurance, the complete duration of any stay has to be paid, no refunds are possible in case of late arrival or if the lessee wishes to shorten his holidays or for any other reason

Required deposits for accommodations:
- €30 + €300 + €80 by accommodation. They have to be paid by 3 separated settlements, 4 weeks before arrival.

- All equipment associated to the accommodation is inventoried. The lessee has to check it at the arrival and advise the campsite administrator of any problem before noon the day after the arrival.

- At the end of the stay a full checking is realized. If we consider the indoor cleaning is not correct, the deposit of €80 will be conserved.

- If any problem or degradation is constatated into the accommodation, the deposit of €300 will be conserved. If there is no problem, the deposit will be restituted 15 days after the departure or following receipt of the final payment for subsidized stays.

- Departures are only planned on Saturday from 9am to 11am. If this period time is not respected we will require you to pay a late departure compensation of €30 for a pitch or €65 for an accommodation.

Further information

- The rental of a pitch or accommodation is non-transferable. It is forbidden to sublet or transfer it to a third party.

- Pets are allowed except category 1st and 2nd dogs and should be vaccinated against rabies, tattooed and kept on a lead. They should not be allowed to roam freely, nor left locked up in the absence of their owners, who remain responsible for them under civil law.

- The lessee must comply with the campsite rules.

- The campsite administrator reserves the right to upgrade prices in case of modifying law taxes (tourist tax or Added Value Tax).

- For advertising purposes, the campsite manager or service provider may wish to photograph you, your children or your accommodation. If you refuse to be photographed, please notify the campsite manager in writing.

Customer Service

In the event of a dispute and after appealing to the customer service department of the establishment, all campsite customers have the possibility to call upon the customer ombudsman, within a maximum delay of one year from the date of the written claim by registered mail with acknowledgement of receipt to the establishment. The contact details of the Customer Ombudsman susceptible to be referred to by the customer are following : MEDICYS 73 boulevard de Clichy - 75009 PARIS.



Règlement intérieur des terrains de camping ou de caravannage ainsi que des parcs résidentiels de loisirs

Rules of procedure for camping and caravanning sites and residential leisure parks

CONDITIONS GÉNÉRALES

CONDITIONS D'ADMISSION ET DE SÉJOUR :

Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.
Nul ne peut y élire domicile.

FORMALITÉS DE POLICE :

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci. En application de l'article R. 611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner notamment :

- 1°) Le nom et les prénoms ;
- 2°) La date et le lieu de naissance ;
- 3°) La nationalité ;
- 4°) Le domicile habituel.

Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l'un des parents.

INSTALLATION :

L'hébergement de plein air et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

BUREAU D'ACCUEIL :

Du 01/04 au 30/06 : ouvert de 9h à 13h et de 16h à 19h tous les jours sauf le dimanche et jours fériés

Du 01/07 au 31/08 : ouvert de 8h30 à 13h et de 15h30 à 20h tous les jours

Du 01/09 au 27/09 : ouvert de 9h à 13h et de 16h à 19h tous les jours sauf le dimanche et jours fériés

On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.

Un système de collecte et de traitement des réclamations est tenu à la disposition des clients.

AFFICHAGE :

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis à chaque client qui le demande.

Pour les terrains de camping classés, la catégorie de classement avec la mention tourisme ou loisirs et le nombre d'emplacements tourisme ou loisirs sont affichés.

Les prix des différentes prestations sont communiqués aux clients dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la consommation et consultables à l'accueil.

MODALITÉS DE DÉPART :

Les clients sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci. Les clients ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leur séjour.

BRUITS ET SILENCE :

Les clients sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins.

Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables.

Le gestionnaire assure la tranquillité de ses clients en fixant des horaires pendant lesquels le silence doit être total.

VISITEURS :

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent.

Le client peut recevoir un ou des visiteurs à l'accueil. Les prestations et installations des terrains de camping sont accessibles aux visiteurs. Toutefois, l'utilisation de ces équipements peut être payante selon un tarif qui doit faire l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil.

Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES :

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée. La circulation est autorisée de 8h à 22h30.

Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant.

Le stationnement est strictement interdit sur les emplacements habituellement occupés par les hébergements sauf si une place de stationnement a été prévue à cet effet. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS :

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires.

Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux.

Les clients doivent vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet.

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles.

Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage.

L'étendage du linge se fera, le cas échéant, au séchoir commun. Cependant, il est toléré jusqu'à 10 heures à proximité des hébergements, à la condition qu'il soit discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres.

Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol.

Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

SÉCURITÉ :

• Incendie

Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.

En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité.

Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

• Vol

La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

JEUX :

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations.

La salle de réunion ne peut être utilisée pour les jeux mouvements.

Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents.

GARAGE MORT :

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. Cette prestation peut être payante.

INFRACTION AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

GENERAL CONDITIONS

CONDITIONS OF ADMISSION AND STAYING:

In order to be admitted to enter, set up or stay on a camp site, you must have been given permission by the manager or his representative. He is obliged to oversee the smooth operation and good order of the camp site, and respect for the application of these Rules of Procedure.

The fact of staying on the camp site entails acceptance of the provisions of these Rules and the commitment to comply therewith.

Nobody may elect domicile there.

POLICE FORMALITIES:

Unaccompanied minors will only be admitted with their parents' written permission. Pursuant to Article R.611-35 of the Code on the Entry and Stay of Aliens and the Right to Asylum, the manager is required to have customers of foreign nationality complete and sign an individual police form upon arrival. It must notably mention:

1. Surname and forenames;
2. Date and place of birth;
3. Nationality;
4. Usual address.

Children under the age of 15 may be listed on the form of one of their parents.

SETTING UP:

Open air accommodation and the related equipment must be set up in the pitch indicated, in compliance with the instructions given by the manager or his representative.

RECEPTION:

From April 1st to June 30th : Open from 9am to 1pm and from 4pm to 7pm every day except Sunday and rest days.

From July 1st to August 31st : Open from 8.3am to 1pm and from 3.3pm to 8pm every day

From September 1st to 27th : Open from 9am to 1pm and from 4pm to 7pm every day except Sunday and rest days.

Reception has all information on the camp site services, information on the options for buying supplies, sports facilities, tourist attractions in the area and various addresses that may prove useful.

A system for collection and processing of complaints is available to customers.

DISPLAY:

These Rules of Procedure are displayed at the entrance to the camp site and in Reception. They shall be given to customers on request.

For classified camp sites, the classification category with the tourism of leisure rating and the number of tourist or leisure pitches are displayed.

The prices of the different services are given to customers under the conditions set by ruling of the Minister responsible for Consumption and can be viewed in Reception.

TERMS AND DEPARTURE:

Customers are asked to notify Reception of their departure a day in advance. Customers intending to leave before Reception opening hours must pay their stay the day before they leave.

NOISE AND SILENCE:

Campers are asked to avoid noise and chatting that could inconvenience their neighbours.

Audio devices must be adjusted accordingly. Doors and car boots must be as quiet as possible.

Dogs and other animals must be kept on a lead. They must not be left in the camp site, even if closed in, in the absence of their masters, who are civilly liable of them. The manager shall ensure the peace of his customers by fixing hours during which there must be complete silence.

VISITORS:

After obtaining the permission of the manager or his representative, visitors may be admitted to the campsite under the responsibility of the campers they are visiting. The customer may receive one or more visitors at Reception.

The camp site facilities and services are available to visitors. However, the use of these facilities may be charged, in accordance with a tariff which will be displayed at the entrance of the camp site and in Reception.

Visitors cars are prohibited in the camp site.

CIRCULATION AND PARKING OF VEHICLES:

Vehicles must travel at a low speed inside the camp site.

Circulation is permitted from 8.00 am to 10.30 pm.

Only vehicles belonging to campers staying on the camp site may circulate. Parking is strictly prohibited on pitches usually occupied by campers, except where a parking space is provided for this purpose. Parking must not obstruct circulation or prevent new arrivals from setting up camp.

APPEARANCE AND PRESENTATION OF PITCHES:

Nobody may indulge in any action which may harm the cleanliness, hygiene and appearance of the camp site and its facilities, notably sanitary.

It is prohibited to dispose of wastewater on the ground or in the gutters.

Customers must empty wastewater into the facilities provided for this purpose.

Household waste of any nature and papers must be disposed of in the dustbins.

Washing is strictly prohibited outside of the sinks provided for this purpose.

Laundry must be hung out to dry in the shared drying room. However, it is tolerated until 10.00 am around the pitches, providing it is discreet and does not inconvenience the neighbours. It must never be hung from trees.

The gardens and floral decorations must be respected. It is prohibited to put nails in the trees, to cut branches and to plant anything.

It is not permitted to mark out the site of an installation with personal property, or to dig the ground.

Any repair required for damage to the plants fences, land or facilities of the camp site shall be payable by its perpetrator.

The pitch used during the stay must be maintained in the state in which the camper found it upon arrival.

SAFETY:

• Fire

Open-fires (wood, coal, etc...) are strictly prohibited. Camping stoves must be maintained in good working order and not used under dangerous conditions.

In the event of fire, notify the management immediately. Extinguishers can be used if necessary.

A first aid kit is available at Reception.

• Theft

The management is responsible for items deposited at Reception and has a general obligation for surveillance of the camp site. The camper remains responsible for his own pitch and must notify the management of the presence of any suspicious person. Customers are asked to take the usual precautions to protect their property.

GAMES:

No violent or annoying game may be organised around the facilities.

The meeting room may not be used for active games.

Children must always be supervised by their parents.

STORAGE:

Unoccupied equipment must only be left on the site with the agreement of the management, and only in the place indicated. This service may be charged.

BREACH OF THE RULES OF PROCEDURE:

In the event where a resident disturbs the stay of other users or does not respect the provisions of these Rules of Procedure, the manager or his representative may verbally, or in writing if he so deems necessary, give the resident formal notice to comply.

In the event of serious or repeated breach of the Rules of Procedure, and after formal notice to comply has been given by the manager, the manager may terminate the contract.

In the event of criminal offence, the manager may call the police.

Fait le :	À :
Signature, précédée de la mention "lu et approuvé" :	
Signature of the lessee preceded by "read and approved" :	